

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/07/2024 - 20182 - 2009 B 05318 - 514 580 398 - A5 NUMERIQUE

2018
15 JUL 2024

A5 NUMERIQUE

Numéro SIRET : 51458039800030

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

~~Signature~~
A5 Numérique SARL
18 Avenue Anatole France
93200 Saint Denis
Tél. : 01 48 36 06 06 Fax : 01 48 36 06 07
RCS Bobigny 514 580 398

Sommaire

Bilan et Resultat	2
Annexes 24	6

Bilan et Resultat

A5 NUMERIQUE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	14 985	12 837	2 148	0.28	4 009	0.50
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	213 095	6 256	206 839	26.54	209 807	26.32
TOTAL (I)	228 081	19 093	208 987	26.82	213 817	26.83
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 323		1 323	0.17	1 323	0.17
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	307 282	28 290	278 992	35.69	259 302	32.53
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs	20 867		20 867	2.68	17 309	2.17
Personnel	1 023		1 023	0.13	1 048	0.13
Organismes sociaux	2 500		2 500	0.32	6 583	0.83
Etat, impôts sur les bénéfices	2 311		2 311	0.30		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 785		30 785	3.95	16 018	2.01
Autres	499		499	0.06	3 313	0.42
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	50		50	0.01	50	0.01
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	226 022		226 022	29.00	271 120	34.01
Charges constatées d'avance	5 995		5 995	0.77	7 191	0.92
TOTAL (II)	598 657	28 290	570 367	73.18	583 257	73.17
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	826 738	47 383	779 354	100.00	797 074	100.00

A5 NUMERIQUE	BILAN PASSIF
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 30 000)	145 300	118 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 000	3 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	905	949
Résultat de l'exercice	71 657	78 681
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	220 863	200 655
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	101 164	141 116
. Découverts, concours bancaires	9 296	13 534
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	42 849	42 569
. Associés	169	369
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	938	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 351	174 141
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	60 550	59 727
. Organismes sociaux	45 767	44 785
. Etat, impôts sur les bénéfices		5 745
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	47 853	39 747
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 189	2 736
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	67 576	65 148
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	789	6 800
TOTAL(IV)	558 492	596 418
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif		
TOTAL PASSIF (I à V)	779 354	797 074

Annexes 24

A5 NUMERIQUE

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 779 354.22 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 71 657.21 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/05/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A5 NUMERIQUE

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 228 081 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	14 985			14 985
Immobilisations financières	214 193	3 800	4 898	213 095
TOTAL	229 179	3 800	4 898	228 081

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 19 093 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 976	1 860		12 837
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	4 386	1 870		6 256
TOTAL	15 362	3 730		19 093

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Install. gene. agenc. amenag. div	7 151	5 185	1 966	10 ans
Achat de materiel de transport	5 726	5 544	182	5 ans
Mat.bureau & informatique	2 108	2 108	0	3 ans
TOTAL	14 985	12 837	2 148	

3.2 - Etat des créances = 584 357 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	213 095		213 095
Actif circulant & charges d'avance	371 262	371 262	
TOTAL	584 357	371 262	213 095

A5 NUMERIQUE

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 28 290 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	18 216	10 953	879		28 290
Comptes financiers					
Total	18 216	10 953	879		28 290

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 6 376 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	3 457
Autres créances	2 919
Disponibilités	
TOTAL	6 376

3.5 - Charges constatées d'avance = 5 995 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

A5 NUMERIQUE

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 557 554 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	110 461	49 693	60 768	
Dettes financières diverses	43 018	43 018		
Fournisseurs	177 351	177 351		
Dettes fiscales & sociales	158 359	158 359		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	67 576	67 576		
Produits constatés d'avance	789	789		
TOTAL	557 554	496 786	60 768	

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 196 514 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	62 586
Dettes fiscales & sociales	83 622
Autres dettes	50 306
TOTAL	196 514

4.3 - Produits constatés d'avance = 789 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

A5 NUMERIQUE

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A5 NUMERIQUE

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 6 376 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	3 457
Factures a etavlir(41810000000)	3 457
Autres créances :	2 919
Avoirs à recevoir(40980000000)	419
Org.soc produits à recevoir(43870000000)	2 500
TOTAL	6 376

8.2 - Charges constatées d'avance = 5 995 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance(48600000000)	5 995
TOTAL	5 995

8.3 - Charges à payer = 196 514 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	62 586
Fournisseurs(40810000000)	62 586
Dettes fiscales et sociales :	83 622
Pers congés a payer(42820000000)	16 287
Pers autres charges a payer(42860000000)	42 982
Org.soc. congés a payer(43820000000)	5 700
Org.soc. autres charges a payer(43860000000)	18 461
Autres charges a payer(44860000000)	191
Autres dettes :	50 306
Clients avoirs à établir(41980000000)	50 306
TOTAL	196 514

8.4 - Produits constatés d'avance = 789 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(48700000000)	789
TOTAL	789

A5 NUMERIQUE SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000,00 Euros
Siège social : 187 bd Anatole France

93200 SAINT DENIS
R.C.S : 514 580 398

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2024

Le 28/06/2024,
à 20/00,

Les associés de la société **A5 NUMERIQUE SAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Nordine AIT MESSAOUD, préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

FC

SC

NAM

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **71 657,21** Euros.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent des charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 695 euros pour un impôt sur les sociétés correspondant de 174 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice** de **71 657,21** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **905,39** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **72 562,60** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter ce résultat de **72 562,60** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 41 000,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 662,60 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 30 900,00, sur les trois derniers exercices (art. 243 Bis du Code général des impôts) Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1,03 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	51 450		
31/12/2021	51 450		
31/12/2020	51 450		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code

J C
EC NAM

général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire, et imputable sur option sur l'impôt sur le revenu.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver cette convention.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés, à l'exception de Monsieur Nordine AIT MESSAOUD intéressé à cette convention qui a décidé de ne pas prendre part au vote.

Résolution n° 5

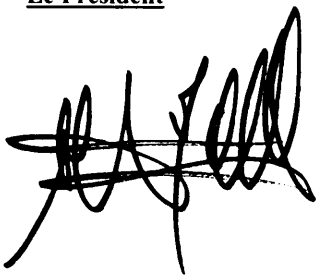
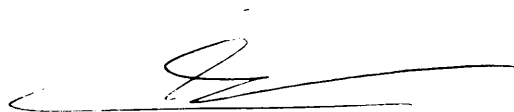
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

A large, bold, black ink signature, likely of the President, written over a horizontal line.A black ink signature, possibly of a secretary or another official, written over a horizontal line.A black ink signature, possibly of another official, written over a horizontal line.